

Politique de référencement de la BTLF - Annexe C : Détails techniques, données commerciales

Version 3.2, 2023-09-29

- C.1- Transmission des données commerciales à la BTLF
- C.2 - Statuts de disponibilité
- C.3 - Problématiques fréquentes
- C.4 - Différence entre date de publication et date de diffusion
- C.5 - Autodistribution

C.1- Transmission des données commerciales à la BTLF

C.1.1- Les données commerciales minimales sont :

- la date de mise en marché,
- le prix avant taxe,
- le statut de disponibilité.

C.1.2- Les données descriptives qui ne sont pas accompagnées de données commerciales minimales ne peuvent pas être affichées dans Memento.

C.1.3- Les expéditeurs doivent s'inspirer des gabarits diffusés par la BTLF, afin d'utiliser les balises jugées essentielles au bon approvisionnement de Memento, de Gaspard et d'autres produits et services de la BTLF et de ses organisations partenaires.

C.1.4- Les données commerciales sont acheminées en format ONIX, en fichier plat ou en fichier CSV, après entente avec la BTLF. Seul le gabarit commercial BTLF est accepté pour la transmission des données en fichier plat. Des adaptations particulières de fichiers CSV peuvent être acceptées de façon transitoire, mais uniquement APRÈS entente préalable avec la BTLF ; les expéditeurs s'engageant alors à modifier leurs fichiers dans des délais convenus à l'avance.

C.1.5- Les données commerciales doivent être acheminées quotidiennement ou hebdomadairement à la BTLF, ou au minimum une fois par mois par les plus petits distributeurs, en incluant la base complète. Elles peuvent être transmises par versement FTP de fichiers ONIX ou par fichiers CSV, incluant txt et xls, dans le gabarit BTLF.

C.1.6- Pour rester en phase avec la réception des données descriptives, la BTLF doit recevoir les informations commerciales sur les livres à paraître au moins (3) mois avant la date prévue de mise en

marché de l'ouvrage.

Statuts de disponibilité

C.2.1- La BTLF reçoit des [statuts de disponibilité](#) tirés de la liste ONIX 65 ainsi que des statuts "NEEDA", la "Norme d'échanges électroniques de documents de l'ADELFF". Ces statuts concernent les distributeurs et la gestion de leurs inventaires. Les statuts d'éditeurs peuvent également être saisis dans certaines balises ONIX appropriées.

C.2.2- La BTLF adhère à une utilisation stricte des codes ONIX et de l'ADELFF. La seule concordance acceptée entre les deux schémas de statuts est celle de la BTLF. Un tableau de concordances est disponible sur demande.

C.2.3- Certains statuts qui concernent les relations entre distributeurs et détaillants (ex. : les offices) ne sont pas recommandés et peuvent être rejetés.

Différence entre date de publication et date de parution

C.3.1- Il faut distinguer la date de publication de la date de parution, car les deux ne sont pas équivalentes.

C.3.1.A- La date de publication est celle de l'achèvement d'impression. Elle est fournie par l'éditeur. L'année de publication est une donnée affichée dans les catalogues de bibliothèque. La date de publication est renseignée dans le groupe de balise <PublishingDate> de l'ONIX 3.0.

C.3.1.B- La date de parution (également appelée date de mise en marché) est celle où l'ouvrage devient disponible à la vente par le détaillant et disponible à l'achat pour le client. Pour un même produit, les dates de parution peuvent varier selon les marchés. La date de parution est renseignée dans le groupe de balise <SupplyDate> de l'ONIX.3

Autodistribution

C.4.1- Un éditeur autodistribué est celui qui diffuse et distribue aussi ses propres produits. Puisque l'organisation s'acquitte des trois rôles simultanément, la BTLF lui confère un identifiant de marque ainsi qu'un identifiant unique d'éditeur/diffuseur/distributeur.

C.4.2- Dès qu'un éditeur autodistribué distribue d'autres éditeurs que lui-même ou d'autres marques que les siennes, il devient un distributeur à part entière. Une seconde organisation est enregistrée à la BTLF et un autre identifiant est attribué.